

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 juin 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absent : Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2013-214 Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2012 et du rapport de l'auditeur indépendant

Considérant que la directrice des finances et trésorière, Mme Denise Beauchemin, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2012 et du rapport de l'auditeur indépendant;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 préparé par la directrice des finances et trésorière du Conseil et du rapport du vérificateur.

Adoptée.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-215 **Approbation procès-verbal Séance générale 6 mai 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 mai 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-216 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 28 mai 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 mai 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-217 **Approbation des comptes – mai 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de mai 2013 :

Fonds d'administration :	2 505 064.32 \$
<i>(Chèques numéros 11855 à 11975 et 11976 à 12124, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	
<i>Les chèques 11933 et 11210 ont été annulés.</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	
<i>(Chèques numéros 1214 à 1228)</i>	228 212.59 \$

Certificat de la trésorière numéro 2414

Adoptée.

RÈGLEMENTS

- A-2013-23** **Règlement 796 décrétant des travaux de construction des diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc phase II et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 796 décrétant des travaux de construction des diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc phase II et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

- 2013-218** **Adoption – Second projet de règlement 707-46 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone P-582 à même la zone H-520 et de définir la ligne arrière (de terrain) de certaines propriétés situées dans la zone H-520**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-46 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone P-582 à même la zone H-520 et de définir la ligne arrière (de terrain) de certaines propriétés situées dans la zone H-520 soit et est adopté.

Adoptée.

- 2013-219** **Adoption – Règlement 307-3 modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 307-3 modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes.

Adoptée.

2013-220 Adoption – Règlement 529-6 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin de modifier les dispositions relatives aux nuisances par le bruit et l'offre et l'exposition en vente de produits sur le domaine public

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 529-6 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin de modifier les dispositions relatives aux nuisances par le bruit et l'offre et l'exposition en vente de produits sur le domaine public.

Adoptée.

2013-221 Adoption – Règlement 731-1 modifiant le règlement 731 afin de retirer la clause de paiement comptant

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 731-1 modifiant le règlement 731 afin de retirer la clause de paiement comptant.

Adoptée.

**2013-222 Règlement numéro 795
Amélioration du skate-park (skate-plaza) situé dans le parc Saint-Charles
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 795 décrétant l'amélioration du skate-park (skate-plaza) situé dans le parc Saint-Charles et décrétant à cette fin, une dépense de 232 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 170 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 170 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-223 Dérogation mineure no 1459-59-0095
Construction d'un garage isolé dont la hauteur excède la limite autorisée au règlement de zonage
3215, chemin de la Butte-aux-Renards**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la construction d'un garage isolé dont la hauteur excède la limite autorisée au règlement de zonage au 3215, chemin de la Butte-aux-Renards;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 13-04-21 du 10 avril 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 15 mai 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1459-59-0095 afin de permettre la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 7.3 mètres, au lieu de 6 mètres selon le paragraphe 9 de l'article 83 du règlement 707, le tout, tel qu'illustré aux plans UR-2013-5017A4, UR-2013-5017A9 et UR-2013-5017A10.

Le terrain porte les numéros de lots 66-73-P et 66-74-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-642.

Adoptée.

**2013-224 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1255-34-8672
Agrandissement du bâtiment principal (Air-Ins.)
1320, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 13-05-26 du 15 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1255-34-8672 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment principal ainsi que les aménagements paysagers le tout aux conditions suivantes :

- Que les équipements situés sur la toiture ne soient pas visibles de la rue;
- Qu'une rangée d'arbres soit implantée le long de la ligne latérale droite du terrain;
- Que toutes les dispositions aux règlements municipaux soient respectées.

En référence aux plans UR-2013-5012A2 à UR-2013-5012A9. Le bâtiment est sis au 1320, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 282-6 dans la zone I-207.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-225 **Réfection de la chaussée rue Dalpé** ***C.R. Ménard inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection de la chaussée de la rue Dalpé;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 21 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, C.R. Ménard inc. de Longueuil, pour la réfection de la chaussée de la rue Dalpé, pour un montant total de 1 161 439.86 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement 787.

Certificat de la trésorière numéro 2413

Adoptée.

2013-226 **Mandat pour services professionnels** **Construction de deux rues industrielles dans le Novoparc** ***Le Groupe conseil Génipur inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels pour la construction de deux rues industrielles dans le Novoparc;

Considérant la réception de cinq (5) soumission conforme;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 30 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Le Groupe Conseil Génipur inc.* de Candiac, pour les étapes 1 du mandat principal et de l'item optionnel, la construction de deux rues industrielles dans le Novoparc pour un montant de 65 000 \$, taxes en sus, sous réserve du transfert budgétaire joint aux présentes.

D'octroyer à la même firme les étapes 2 à 5 du mandat principal et de l'item optionnel pour un montant de 117 000 \$, taxes en sus incluant 27 500 \$ pour les frais d'imprévus conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2420

Adoptée.

2013-227 Fourniture et transport de pierres
Demix Agrégats

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et le transport de pierres;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Demix Agrégats, de Longueuil, pour la fourniture et le transport de pierres, pour un montant total de 99 999.00 \$ taxes incluses ou deux (2) ans selon l'atteinte de la première éventualité.

Certificat de la trésorière numéro 2418

Adoptée.

2013-228 Fourniture et transport d'asphalte
Tech Mix

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et le transport d'asphalte;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant que la Ville assurera le transport de 95 % du tonnage des items 1 à 4;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tech Mix, de Varennes, pour la fourniture et le transport d'asphaltes, pour un montant total de 99 999.00 \$ taxes incluses ou deux (2) ans selon l'atteinte de la première éventualité. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2419

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-229 Autorisation de signature
Acte de servitude 292, rue du Saint-Laurent**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires de l'immeuble concerné et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit

Adoptée.

**2013-230 Autorisation de signature
Convention de subvention entre la CRÉ Montérégie Est, Forum
Jeunesse Montérégie Est et la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention de subvention entre la CRÉ Montérégie Est, Forum Jeunesse Montérégie Est et la Ville de Varennes, telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-231 Autorisation de signature
Acte de vente et servitudes – 64, rue Sainte-Anne – Paul Thomas et la
Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et servitudes à intervenir entre monsieur Paul Thomas et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-232 Modification contractuelle – Relocalisation Quali-T-Plus
Déménagement et entreposage de la bibliothèque municipale**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 18 160 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Quali-T-Plus* par la résolution 2012-079, pour le déménagement et l'entreposage de la bibliothèque municipale, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2417

Adoptée.

2013-233 Modification contractuelle – Construction d'une nouvelle bibliothèque – Gestion de projet – Macogep

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 25 662.50 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Macogep* par la résolution 2011-195, pour la construction d'une nouvelle bibliothèque – Gestion de projet, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2416

Adoptée.

**2013-234 Cycl-O-Nature de Verchères
Autorisation – tour cycliste 2013**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre à *Cycl-O-Nature* de Verchères de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'un tour cycliste familial le 17 août 2013;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'organisme *Cycl-O-Nature* de Verchères à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (chemin de la Baronnie, montée de la Baronnie et chemin de la Pointe-aux-Pruches) lors du tour cycliste familial qui se déroulera le 17 août 2013.

Adoptée.

2013-235 Journée de lutte pour contrer la maltraitance

Considérant que le 15 juin 2013 est déclarée « journée de lutte pour contrer la maltraitance »;

Considérant que le phénomène de la maltraitance est complexe et tabou dans notre société;

Considérant que le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées est inacceptable dans notre ville;

Considérant que la lutte à la maltraitance requiert l'attention et la vigilance de tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que la prévention passe avant tout par l'information et la sensibilisation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes informe et sensibilise la population au phénomène de la maltraitance en l'incitant à réagir à toutes formes d'abus envers les personnes âgées et ce, à l'occasion de la journée du 15 juin, journée consacrée à la lutte contre la maltraitance.

Adoptée.

2013-236 Demande de transferts budgétaires 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 113 808 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 mai 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

2013-237 Modification à la résolution numéro 2008-029 sur la création d'une réserve financière - voirie

Considérant l'adoption de la résolution 2008-029 tel que modifié par la résolution 2010-422 pour la création d'une réserve financière pour le service de voirie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le 2^e paragraphe de la résolution 2008-029 soit modifié pour y ajouter les dépenses associées aux travaux autorisés suivants :

- Les études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée;
- L'éclairage public;
- La signalisation et le marquage.

Adoptée.

**2013-238 Modification à la résolution numéro 2013-169
Acquisition d'un réservoir de 2035 gallons**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-169 adoptée par le conseil municipal le 22 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-169 en remplaçant la phrase « Cette dépense est imputable au fonds de roulement et le remboursement de cette somme sera effectué sur cinq (5) ans à compter de 2014. » par la suivante :

« Cette dépense est imputable au fonds d'administration général, conditionnellement au transfert budgétaire annexé aux présentes. »

Certificat de la trésorière numéro 2412

Adoptée.

2013-239 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 21 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Que madame Michèle Lamoureux, chef de division bibliothèque, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

Adoptée.

2013-240 Addenda - Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

Considérant la volonté de la Ville de Varennes de voir à l'atteinte des objectifs inscrits au plan d'action de la politique culturelle dans le but d'améliorer le cadre de vie de ses résidents;

Considérant qu'une contribution financière additionnelle est disponible de la part du ministère;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications demande, par voie de résolution, de connaître l'intérêt de la Ville ainsi que le nom de la personne mandatée afin de signer toute entente à intervenir dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes accepte de solliciter le ministère de la Culture et des Communications pour la signature d'un addenda à l'entente de développement culturel, afin de voir à la mise en œuvre du plan d'action de sa politique culturelle, pour un montant supplémentaire de 12 500 \$ à investir d'ici 2015;

Que cette résolution soit envoyée à la direction régionale du MCCQ;

De mandatée madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, pour signer, pour et au nom de la Ville, toute modification ou tout ajout à intervenir dans le cadre de l'entente de développement culturel contractée entre les deux (2) parties.

Adoptée.

2013-241 Bingo en plein air samedi 10 août 2013 pour Les Grands Airs de Varennes

Considérant la nécessité d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue d'un bingo en plein air le samedi 10 août 2013 pour l'événement Les Grands Airs de Varennes;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise madame Jocelyne Doyon, chef de division loisirs afin de présenter une demande de permis de bingo dans un lieu d'amusement public.

Adoptée.

2013-242 Mandat au CIT Sorel-Varenes concernant la gestion du service de taxi pour adolescents

Considérant que la Ville de Varenes souhaite mettre en place un service de taxi destiné aux jeunes de Varenes âgés de 12 à 17 ans dès septembre 2013;

Considérant que la Ville de Varenes considère que le CIT Sorel-Varenes possède les ressources et l'expertise nécessaire à la gestion de ce genre de service;

Considérant que le CIT Sorel-Varenes possède déjà un service de planification et de gestion des réservations de circuits de taxibus;

Considérant le mandat confié par la Ville à la Société Gestrans consistant à planifier le service à mettre en place;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varenes s'enquière auprès du CIT Sorel-Varenes des conditions et coûts auxquels ledit CIT acceptait de gérer ledit service, relatif au service de taxi destiné aux jeunes de Varenes âgés de 12 à 17 ans.

La durée du projet pilote s'échelonnait sur une période de douze mois à compter du 3 septembre 2013.

Adoptée.

**2013-243 Loi sur les compétences municipales
Nomination d'un représentant**

Attendu l'application de l'article 35 de *la Loi sur les compétences municipales* qui force désormais les villes à désigner une personne responsable afin de régler certaines mécontentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varenes désigne madame Marie-Pierre Jetté-Lavallée, chef inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de personne responsable audit dossier en remplacement de monsieur Jacques Gagnon.

Adoptée.

**2013-244 Voyage d'étude à Vancouver
Délégation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale, division Ressources humaines en date du 22 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise monsieur Dominic Scully, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à participer au voyage d'étude à Vancouver de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ) qui se déroulera du 16 au 20 octobre 2013, le tout aux frais de la Ville. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2013-245 Congé sans solde d'un an
Monsieur Jean-Marc Cimon, chef de division loisirs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de congé sans solde, d'une période de douze mois à compter de la date de son départ, de monsieur Jean-Marc Cimon, chef de division loisirs.

Adoptée.

2013-246 Acquisition du pipeline de Pétromont par Gaz Métro

Considérant l'acquisition projetée du pipeline de Pétromont par Gaz Métro;

Considérant que la Ville de Varennes est successeur légal de la Paroisse Sainte-Anne-de-Varennes suite à la fusion de 1978;

Considérant les dispositions de l'article 10 de l'acte de servitude qui avait été mise en place pour protéger ledit pipeline;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte et consent à la cession en faveur de Gaz Métro de tous les droits qu'elle a accordés à Pétromont en vertu de l'acte constitutif de servitudes.

Adoptée.

**2013-247 Politique de gestion contractuelle
Modification**

Considérant l'adoption le 13 décembre 2010 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Varennes par la résolution 2010-435;

Considérant la nécessité constatée dans le cours des opérations municipales et les révélations effectuées à la Commission Charbonneau;

Considérant la nécessité d'adapter et de resserrer certaines normes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Ville de Varennes remplace la section 7.1 de sa Politique de gestion contractuelle par une nouvelle section 7.1 libellée comme suit :

7.1. Modifications apportées au contrat initial

7.1.1. Démarches d'autorisation d'une modification

Pour toute demande de modification à un contrat de 25 000 \$ ou plus ou tout contrat de moins de 25 000 \$ dont la modification à pour effet de le porter à ce niveau, le responsable du projet doit présenter une demande écrite indiquant les motifs justifiant cette modification et en soumettre une copie au directeur général, au directeur du Service des finances et au directeur du Service des affaires juridiques et du greffe. Les trois services étudieront de concert la demande de modification présentée et soumettront leurs recommandations au conseil municipal. La modification du contrat n'est permise qu'à la suite d'une résolution l'autorisant par le conseil municipal. Toutefois, aucune autorisation ne peut être émise si la recommandation conjointe des trois services devant être impliqués est défavorable à une telle modification.

Dans le cas où il est impossible, en raison des conditions de chantier, d'attendre la résolution du conseil municipal avant de modifier le contrat, le responsable de projet doit obtenir l'autorisation préalable du Directeur général avant d'autoriser la modification auprès du contractant. Par la suite, le processus décrit au premier paragraphe du présent article devra être effectué.

Dans le cas où la modification du contrat n'a pas pour effet de porter la dépense totale à 25 000 \$ ou plus, la modification doit être autorisée par le directeur du service concerné ou le directeur général, selon le niveau d'autorisation prévue au règlement de délégation de pouvoir en vigueur, en référence à la valeur totale du contrat. Aucune résolution n'est nécessaire.

7.1.2. Éléments devant justifier la modification

Une modification à un contrat n'est accordée que dans la mesure où la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

De plus, la modification ne doit pas être un élément qui pouvait de manière prévisible être inclus au contrat initial. La non-modification du contrat est la règle et la modification l'exception.

7.1.3. Exception au processus décisionnel (contrat de 25 000 \$ ou plus)

Pour toute modification à un contrat entraînant une dépense inférieure à 15 % du coût du contrat original et dans la mesure où le directeur général s'est vu déléguer le pouvoir d'autoriser une telle dépense par règlement et que l'ajout de cette modification n'a pas pour effet de porter la valeur totale du contrat à un montant qui aurait requis un processus d'octroi différent, une telle modification au contrat peut être autorisée par écrit du directeur général. Cet écrit doit indiquer les raisons justifiant l'autorisation de cette modification.

Toutefois, l'exception mentionnée au premier paragraphe ne soustrait pas le directeur général à l'obligation de consulter et d'obtenir une recommandation favorable de la part des Services juridiques et greffe. Cette recommandation doit figurer sur l'écrit

justificatif du directeur général. Cet écrit justificatif doit être fourni au conseil municipal dès la séance suivant la modification au contrat.

7.1.4. Force majeure

La Ville convient que le processus décisionnel, quant aux modifications d'un contrat d'appel d'offres, soit écarté sur une base exceptionnelle, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux.

Dans le cas où la modification au contrat entraîne une dépense inférieure au montant maximal pour lequel le directeur général est autorisé à engager des dépenses, ce dernier est autorisé à écarter le processus décisionnel et à autoriser la modification nécessaire. Cette modification doit toutefois être justifiée par écrit au conseil municipal à la séance suivant ladite modification.

Pour toute modification entraînant une dépense supérieure au montant pour lequel le directeur général est autorisé à engager une dépense, en vertu d'un règlement à cet effet, seul le maire peut conformément à l'article 573.2 de la L.C.V., autoriser une modification au contrat en écartant le processus décisionnel applicable.

Adoptée.

2013-248 Adoption – Possession ou consommation de drogue ou d'alcool

Considérant le rapport de recommandation de la direction général, division Ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adopte la Politique intitulée « Possession ou consommation de drogue ou d'alcool » datée du 4 juin 2013, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

2013-249 Embauche – Chef de division, Services récréatifs et communautaires Madame Natacha-Mélanie Pilon

Considérant le rapport de recommandation de la division des Ressources humaines en date du 24 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Natacha-Mélanie Pilon au poste de chef de division aux Services récréatifs et communautaires, poste cadre, pour le remplacement du congé sans solde de monsieur Jean-Marc Cimon à compter du 4 juin 2013.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2013-250 Embauche – Chef de division – opération - Service de sécurité incendie
Monsieur Alain Pharand**

Considérant le rapport de recommandation de la division des Ressources humaines en date du 30 mai 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Alain Pharand au poste de chef de division – opération au Service de sécurité incendie, poste cadre, permanent à temps complet, à compter du 17 juin 2013 sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2013-251 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-06 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 29 mai 2013.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- État d'un terrain de soccer
- Plainte concernant le nombre important d'autobus scolaires passant par la rue Jodoin, de même que d'un stationnement excessif de voitures provenant d'usager de l'école de formation professionnelle
- Plainte concernant le stationnement d'autobus scolaires sur la rue Saint-Charles entre les rues D'Youville et Jodoin rendant le passage des voitures impossible.
- Nature d'une clause de paiement comptant
- Travaux inclus au règlement d'emprunt 796
- Nature de la servitude au 64, rue Sainte-Anne
- Nombre d'élus moins important que d'habitude à l'UMQ
- Détail des aides financières obtenu pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque
- Demande de diffusions des séances du conseil sur Internet
- Mode d'octroi du contrat pour la concession alimentaire au parc de la Commune
- État d'avancement du projet Eau boisé
- Avis public des séances spéciales
- Demande de coupe de gazon le long des emprises ferroviaires
- Félicitation pour les projets s'établissant sur le territoire
- Dépôt d'une lettre d'une bénévole de l'Association de soccer varennoise
- Idée pour végétaliser des terrains asphaltés
- Réduction d'émission de gaz à effet de serre
- Félicitation pour les initiatives pour la semaine des personnes handicapées

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA